

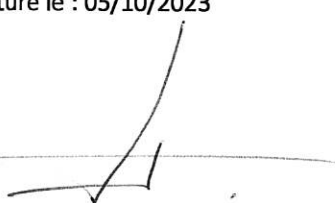
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
08/08/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 05/10/2023

Acte affiché le : 05/10/2023

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Rollande Le Borgne, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Bernard Saliou.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Viviane Moisan, Denis Salaun.

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

**Validation concernant la réouverture du Service d'Accueil des Urgences (SAU) du Centre Hospitalier de Carhaix – 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**

En raison de la dégradation de l'offre de soins du CHRU sur le site de Carhaix depuis juillet 2023, liée à l'absence de ressources médicales déclarée, et notamment l'absence de médecins urgentistes, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne est amené à déposer la motion suivante :

Réunis en Comité Syndical le 25/09/2023 à la mairie de Plouray, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « *Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes* », « *conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé* » et « *répondre au plus près des besoins du patient* ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relais (Saint Brieu, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18 h 30 à 8 h 30 à Carhaix.

Cette motion a vocation à être adressée auprès des services de l'État, parlementaires et Ministère de tutelle afin que des réponses concrètes soient trouvées dans les meilleurs délais. La finalité de cette motion est bien de marquer la mobilisation des élus du territoire concernant une situation qui impacte et met en danger la continuité des parcours de soins de l'ensemble des 80 000 habitants du Pays Centre Ouest Bretagne.

Le Comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,  
Valide cette motion.

Fait à Rostrenen,  
Le 05/10/2023

Le Président,  
Jean-Charles Lohé

